



Suivi renforce d un enfant mineur

Par Passmacron

Bonsoir

Mon fils de 14 ans est en suivi externalise chez moi, mais son referent me demande d ecrire au juge pour reclamer un suivi renforce pour l aider dans scolarite.

Le suivi externalise semble etre pour les delinquants ou les enfants en danger, ce qui ne s applique pas a mon fils. Ou pourrais je me renseigner pour en savoir plus a ce sujet svp?

Par ESP

Bonjour

Ce que disent les intervenants, c'est que bien souvent, les parents ne voient pas la même chose et on tendance souvent à dire "" ce qui ne s applique pas a mon fils"".

Le principe de précaution veut que des jeunes en difficultés sociales, scolaires ou familiales soit suivis pour éviter le risque de marginalisation.

Le suivi externalisé permet de transposer, au domicile, les apports de l'équipe éducative, en soutien aux parents en évitant l'influence négative que pourraient avoir d'autres enfants « à problèmes », accueillis dans le même établissement qu'eux.

Pour plaider votre cause auprès du juge, voici selon moi, l'argument principal qu'il faut mettre en avant pour garder votre enfants près de vous. Affirmer votre capacité à protéger éduquer votre enfant, dont la santé, la moralité, la sécurité, et l'éducation risqueraient d'être gravement compromis par une mesure d'AEMO.

Par Passmacron

Bonsoir

Merci pour ces precisions

Cordialement

Par ESP

ATTENTION

POST DE REN28 NE RESPECTANT PAS LES CGU

TENTATIVE D'ARNAQUE.